

Abonnement téléphonique ACN et services complémentaires

Valable à partir du 19 juillet 2018

Souscrivez à l'Abonnement téléphonique ACN avec l'offre tarifaire de votre choix ; vous bénéficierez ainsi du confort de ne recevoir plus qu'une seule facture de la part d'ACN pour tous vos frais mensuels. Tarifs indiqués en € TTC (TVA de 20%). Tous les frais mensuels sont facturés à l'avance. Tous les frais non-récurrents sont facturés à terme échu. Pour en savoir plus sur les services disponibles avec l'Abonnement téléphonique ACN, veuillez-vous référer au **Guide des services complémentaires** sur www.myacn.eu.

Abonnement téléphonique ACN

Analogique	coût mensuel	18,70
RNIS	coût mensuel	43,39

Services inclus sans supplément d'abonnement

Les services ci-dessous sont inclus à l'Abonnement téléphonique ACN et sont sans supplément d'abonnement, mais des frais de communication peuvent vous être facturés pour leur utilisation.

3131		
Autorappel		
Mémo appel (seulement disponible avec ligne Analogique)		0,00
Secret appel par appel		
PCV ¹ (seulement disponible avec ligne Analogique)		
Sélection modulable d'appels		

Services activables sur demande sans supplément d'abonnement

Pour bénéficier des services suivants, il vous suffit de contacter le Service Clients ACN. Des frais de communication peuvent vous être facturés pour l'utilisation de ces services.

Messagerie vocale (seulement disponible avec ligne Analogique)		
Secret permanent		0,00
Conversation à trois ²		
Sélection permanente d'appels (Audiotel et Télétel)		

Services supplémentaires

Des frais mensuels s'appliquent à chacun des services supplémentaires proposés ci-dessous. Pour bénéficier de ces services, il vous suffit de contacter le Service Clients ACN. Des frais de communication peuvent vous être facturés pour l'utilisation de ces services.

Signal d'appel	coût mensuel (gratuit avec RNIS)	1,51
Transfert d'appel ³	coût mensuel	1,51
Présentation du numéro ⁴	coût mensuel (gratuit avec RNIS)	1,51
Présentation du nom ⁴	coût mensuel (gratuit avec RNIS)	2,30

Services non récurrents

Des frais mensuels s'appliquent à chacun des services proposés ci-dessous. Pour bénéficier de ces services, il vous suffit de contacter le Service Clients ACN.

Annonce du nouveau numéro	2 mois	6,01
Annonce du nouveau numéro	6 mois	18,05
Annonce du nouveau numéro	12 mois	36,11
Changement de numéro		15,04

Services déménagement

Activation d'une ligne analogique isolée sur une ligne existante ⁵	70,80
Activation d'une ligne RNIS sur une ligne existante ⁵	103,34
Visite d'un technicien France Télécom (FT) ⁶	Tarifification FT
Nouvelle adresse avec le même numéro de téléphone ⁷	25,07
Frais administratifs de retard de paiement :	7,50 €
Frais administratifs en cas de paiement rejeté :	4,00 €
Frais de traitement de paiement :	2,01 €
Crédit pour paiements effectués par mode de paiement récurrent comme le prélèvement automatique ou la carte bancaire :	2,01 €

¹ Pour en savoir plus sur les frais liés à ce service, veuillez-vous référer au Guide des services complémentaires sur www.myacn.eu.

² Ce service est facturé à l'appel et chaque appel est facturé selon les tarifs en vigueur et les mécanismes de facturation en fonction de l'offre tarifaire pour la destination de l'appel

³ Coût de l'activation : 0,11€ par activation. Désactivation : gratuite. Les appels transférés sont facturés selon les tarifs en vigueur et les mécanismes de facturation en fonction de l'offre tarifaire pour la destination vers laquelle l'appel est transféré.

⁴ Si vous souhaitez utiliser ces services, vous devez disposer d'un téléphone compatible avec ces derniers.

⁵ Veuillez noter que ce tarif ne comprend pas la visite d'un technicien ni les frais de déplacement éventuels.

⁶ S'il n'y a aucune connexion au réseau France Télécom à cette nouvelle adresse (par exemple si la maison est en construction, en rénovation ou s'il y a un problème de réseau téléphonique) un technicien de France Télécom devra se rendre sur place pour réactiver la ligne téléphonique. Des coûts supplémentaires peuvent être facturés pour ce type de connexions. Il en est de même pour les clients résidant dans des zones d'accès difficiles. Dans ce cas, ACN vous recommande de contacter directement France Télécom pour discuter des modalités.

⁷ Veuillez noter que, dans certains cas, la connexion est techniquement impossible. Si votre nouvelle adresse se trouve dans une zone avec le même indicatif régional, ACN essaiera de conserver votre numéro de téléphone actuel.